

**Sujet:** Europe, Microsoft et vente liée

Monsieur,

Je vous remercie pour votre message de 19 septembre 2007 à Madame Kroes, Commissaire responsable de la politique de concurrence. Madame Kroes m'a demandé de vous répondre.

Dans votre message, vous exprimez des craintes concernant l'impossibilité d'acheter un PC sans que le système d'exploitation Microsoft soit facturé et préalablement installé.

Il nous est très utile de recevoir de telles informations de la part des citoyens.

En ce qui concerne les systèmes d'exploitation, la Commission est au courant des difficultés rencontrées par les consommateurs qui souhaiteraient acquérir un PC sans système d'exploitation préinstallé. A notre connaissance, les accords de licence entre Microsoft et les fabricants de PCs encouragent, par le biais des rabais, la pré-installation d'un système d'exploitation sur les PCs. Cependant, ce système d'exploitation ne doit pas nécessairement être celui de Microsoft. La Commission n'est pas au courant de l'existence d'une obligation financière ou contractuelle qui contraindrait les fabricants de PCs à vendre leurs machines avec un système d'exploitation Windows préinstallé.

Il semblerait donc que le choix du revendeur de PCs d'offrir un PC avec ou sans logiciels préinstallés ne soit pas influencé par le rabais offert par Microsoft ou par une autre entreprise, mais plutôt par l'existence d'une demande effective de la part des consommateurs. Dans ce cas le comportement des fabricants de PCs se justifierait par des raisons purement commerciales et ne tomberait donc pas dans le champ d'application des lois concernant la politique de concurrence.

Je puis vous assurer que la Commission a pour objectif de garantir le respect complet des règles communautaires de concurrence, y compris dans le secteur de l'industrie des logiciels.

A cet égard, je vous invite à consulter le site web qui récapitule notre action concernant la société Microsoft.

[http://ec.europa.eu/comm/competition/antitrust/cases/index/by\\_nr\\_75.html#i37\\_792](http://ec.europa.eu/comm/competition/antitrust/cases/index/by_nr_75.html#i37_792).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération la meilleure.

  
Per Hellström  
Chef d'Unité